

9HOTEL

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 251 boulevard Pereire, 75017 PARIS
753 692 243 R.C.S. Paris

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 22 FEVRIER 2024

Procès-verbal

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 22 FEVRIER,

Monsieur Jérôme QUENTIN, président (le **Président**) de la société 9HOTEL (753 692 243 R.C.S. Paris – la **Société**) a pris les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

* *

*

1. TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Le Président, conformément à l'article 3 des statuts de la Société, décide de transférer le siège social de la Société du 251, boulevard Pereire à Paris (75017) au 8 rue Bayen à Paris (75008) et ce, à compter de la présente décision.

2. MODIFICATION SUBSÉQUENTE DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, et conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts de la Société, le Président décide de modifier comme suit l'alinéa 1 dudit article 3 des statuts :

« Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé au : **8 rue Bayen – 75008 PARIS** »

Le reste de l'article restant inchangé.

3. POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et sera consigné au registre des décisions du Président.

Le Président
M. Jérôme QUENTIN

